

Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher
Assemblée Générale ordinaire
Saint-Claude de Diray Samedi 03 décembre 2022

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

L'Association des Maires Ruraux a fêté ses 50 ans en 2021.

Cinquante années de combats pour faire entendre la voix des citoyens vivant hors des villes, des métropoles et des mégalofoles.

La statistique publique, (nouvelle définition l'espace rural par l'INSEE validée également lors du comité interministériel du 14 novembre 2020), reconnaît enfin la réalité rurale du pays.

Sont officiellement classés comme ruraux : 21 millions d'habitants, **soit 33% de la population**, plus de 30 700 communes **soit plus de 88% du territoire national**.

Nous sommes réunis au sein de notre association pour faire valoir la réalité du monde non urbain.

Personne ne conteste l'urgence et la nécessité d'action des politiques publiques envers les quartiers difficiles et les zones à forte densité de population, mais les problématiques liées à la ruralité sont bien souvent négligées voire oubliées.

Le meilleur exemple tient à ce que nous revendiquons haut et fort : le droit au discernement, à la différenciation.

Trop de dispositifs politiques sont sans nuances et s'appliquent sans discernement ; le débat autour du ZAN en constitue la preuve. Et l'AMRF s'emploie à faire valoir nos points de vue.

Et pourtant, nos campagnes sont actives ! 85% des personnes s'y installant sont actives et 18% des emplois en zone rurale sont des emplois industriels. La vie culturelle y est très riche et foisonnante d'initiatives originales.

Et malgré cela, depuis 50 ans et plus particulièrement depuis une quinzaine d'années, des coups de boutoirs incessants n'ont cessé d'être assenés contre les petites communes en visant à réduire leur nombre, à restreindre leurs compétences et leurs moyens d'action.

Dernier épisode en date, les Intercommunalités de France qui reprennent le flambeau avec leur demande de répartition par elles-mêmes de la DGF aux communes et l'élection des conseillers communautaires au suffrage direct, dans le but évident de se substituer aux communes.

Cette demande a été relayée par la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales de 2022 qui suggère de : « verser la DGF au seul niveau des EPCI et laisser ensuite la possibilité de

procéder à une répartition de droit commun ou dérogatoire ».... on voit déjà comment cela fonctionne pour le FPIC !

En proposant que l'Intercommunalité devienne le lieu de versement des dotations, la Cour des Comptes prend fait et cause pour une stratégie vouée à l'échec dans notre démocratie : **affaiblir la commune dans le seul but de la supprimer.**

Et tout cela a été relayé par la Première Ministre le 07 octobre dernier lorsqu'elle s'est félicitée d'avoir renforcé le couple Président d'EPCI/Préfet !

Le couple Maire/Préfet reste la base du fonctionnement de l'État local, rappelons seulement au passage que l'EPCI n'est pas une collectivité territoriale selon l'article 72 de la Constitution.

La Constitution est très claire et doit être respectée. Seule la Commune, le département et la Région sont des collectivités territoriales, certains auraient tendance à « l'oublier » ou la contourner.

Devant cette énième atteinte, l'AMRF a réagi vivement, interpellant directement le Président de la République qui a répondu par écrit à notre Président Michel Fournier : « **Les maires, acteurs de proximité et de changement sur le terrain, incarnent la clé de voûte qui unit l'État et les collectivités locales** »

Dont acte mais vous remarquerez qu'il aura fallu une intervention du Président de la République pour siffler la fin de la partie pour reprendre l'expression de Michel Fournier.

Au moins pour cette fois-ci... en attendant la prochaine fois...

Et toutes ces tentatives sont menées au nom d'une pseudo règle de rationalité non vérifiée (se retranchant souvent derrière des prétendues injonctions européennes), règle selon laquelle « plus on est gros, plus on est forts » ou « il faut réaliser des économies d'échelle en fusionnant, regroupant, agglomérant... »....bref : **rationaliser** !

Le nombre de communes serait donc en partie responsable de tous nos malheurs et de la dérive de la dépense publique ! Il faut donc en éliminer ou les regrouper à tout prix. Quelles billevesées, quelle méconnaissance de la gestion des petites communes, « en bon père tranquille » selon l'expression consacrée.

Le bloc communal est le moins endetté et le moins dispendieux de toutes les strates de notre organisation territoriale. Les maires des petites communes sont très attentifs à la dépense.

Les communes rurales de moins de 3 500 habitants dépensent **45 % de moins** en fonctionnement (669€/h contre 1206€/h) que les villes de plus de 10 000h. Parallèlement à cela, les communes rurales sont moins aidées par l'État : (DGF -21%), moins de recettes fiscales (-51%), moins de recettes de fonctionnement (-40%).

Pour autant, les communes rurales sont moins endettées (-42%), en investissant plus (+3%) (source DGCL, août 2022)

Alors ? Où est le problème ?

Nous sommes tous réunis au sein de l'Association des Maires Ruraux pour porter cette voix de la raison au service de nos territoires et de nos administrés.

Au-delà des atteintes sur l'existence même des communes, nos concitoyens sont confrontés chaque jour au retrait des services publics, à la désertification médicale, aux fermetures d'écoles et de classes, à la mise en œuvre de la transition écologique, aux difficultés de mobilité accrues avec la crise énergétique et l'inflation, au maintien du commerce, à la fracture numérique...la liste est interminable.

Comme l'a précisé Laurent ALLANIC dans le rapport moral, à notre niveau, nous essayons d'être présents dans toutes les instances où nous sommes amenés à représenter la Ruralité et ses problématiques, même si nos moyens paraissent limités, nous existons !

Mais la grande force de frappe de l'Association des Maires Ruraux vient aussi d'une équipe nationale présente et efficace auprès des instances dirigeantes de notre Pays ; Gouvernement, Parlementaires, institutions,...

Voici, en vrac et brièvement les sujets transmis par Cédric Szabo, directeur général, sur lesquels l'AMRF a été le fer de lance ou l'aiguillon efficace :

le retour au versement optionnel de la taxe d'aménagement aux EPCI. Le Vote est en cours au Parlement mais l'idée est acquise. Une disposition permettra de revenir en arrière si des délibérations ont acté un versement à l'EPCI.

Le ZAN. Un Délai supplémentaire pour renégocier le décret d'application début 2022 et depuis aujourd'hui l'annonce de l'Etat de tenir compte du cas des communes rurales qui ont peu consommé. Réécriture du décret au cours du premier trimestre

La prise en compte de l'espace dans la Constitution sera évoquée dans la Commission trans-partisane de réforme des institutions qui débutera ses travaux début 2023. L'AMRF pourra y porter cette proposition dans un cadre officiel.

L'AMRF et les AMR pourront se porter partie civile lors de procès au pénal concernant les violences faites aux élus (vote du sénat de mardi 15 novembre)

L'existence d'un Secrétariat d'Etat à la ruralité. Rien n'était écrit et seule l'AMRF demandait un ministre pour la ruralité, nous l'avons !

L'évaluation de l'Agenda rural & la promesse d'un Nouvel Agenda rural plus opérationnel et concret qui change la vie de nos habitants

La gratuité pour les interventions de l'ANCT aux communes de moins de 3500 habitants quand elles sont retenues dans le programme national. Seule l'AMRF a fait cette proposition, qui a été retenue. Donc chers collègues, saisissez notre préfet quand vous avez des projets complexes.

Dans ce domaine, 3 millions d'euros sont ajoutés pour la fin de l'année pour soutenir l'ingénierie sur mesure au service des petites communes rurales,

L'Ouverture à venir de l'appel à projet sur les 5 000 équipements sportifs à toutes les communes rurales,

9 millions d'euros pour la poursuite du programme de conseillers numériques en ZRR (44 millions en totalité)

Durant la crise énergétique, un « filet de sécurité pour les moins de 10 ETP, élargi au Sénat

Prix du carburant. Un fonds de soutien pour les stations-service rurales

La nouvelle définition du rural (densité communale) qu'il vous faut utiliser et faire utiliser partout et par tous (EPCI, syndicats...). L'outil est à votre disposition

Prises en compte de propositions de l'AMRF dans le rapport du groupe de travail sur les liens élus-procureurs.

Réforme de la publicité des actes : facilitation de l'appropriation de la réforme et diffusion d'une information adaptée aux réalités rurales.

Reconnaissance de l'importance de la « continuité éducative » dans les conclusions des Assises de l'Animation, avec déclinaison de mesures opérationnelles à mettre en œuvre dans le comité de filière animation.

Rentrée scolaire 2022 : introduction d'un délai de prévenance des maires de 10 jours en cas de changement de niveau du protocole sanitaire.

Diffusion de manière plus visible des informations sur la subvention des capteurs CO2 (au départ, dossiers inaccessibles aux communes rurales...).

Meilleure visibilité sur les problématiques de violences intrafamiliales en milieu rural grâce à l'action ERRE (Elu Rural Relais de l'Égalité)

Petite enfance : identification de l'AMRF comme interlocuteur national sur le sujet (AMRF membre du Bureau du comité de filière Petite enfance, développement de liens avec la CNAF, etc.).

Ouverture d'une concertation sur une problématique identifiée depuis de longue date par l'AMRF : la réforme du CDEN.

Pour 2023, notre combat, ici partout dans les autres départements porte ses fruits. Avant même que le texte ne soit au Sénat, ce qui devrait nous réserver quelques bonnes surprises, après de trop nombreuses années sans succès sur ce point, l'AMRF a obtenu :

La hausse de 200 M€ en + en 2023 sur le DSR péréquation après + 90 en 2022 ; c'était une demande que de ne pas tout mettre en DSR bourg centre comme depuis 10 ans.

La hausse de dotation biodiversité, certes trop faible pour jouer son rôle d'équilibre mais qui démarre avec 30 M€

Nous disposons d'amendements écrits pour tous les sénateurs qui veulent nous aider. Certains ont déjà été repris, comme sur l'incompatibilité pour le cumul DSR, DSU pour les villes

N'oubliez pas chers Parlementaires l'urgence à mieux rétribuer les communes, lorsqu'une installation d'unité d'énergie renouvelable s'installe !

Il faut réformer l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) pour prendre mieux en compte le rôle de l'espace et reconnaître aux communes rurales cette spécificité.

Bien sûr le fleuve n'est pas tranquille et il faut aussi résister et proposer :

Comme face à la Cour des comptes qui tente de faire verser toute la DGF aux Interco

Face à l'inertie de l'Etat dans la crise des déserts médicaux et aujourd'hui la menace de grève des médecins !

Pour que le couple maire/préfet reste le premier couple d'action locale

Contre la tentation de certains de vouloir donner aux EPCI le statut de collectivités et ainsi supprimer la commune comme acteur public !

Pour obtenir que les maisons France service travaillent plus avec nos mairies et nos secrétaires

Le scandale des retraites d'anciens agriculteurs élus, que nous tentons de corriger jusqu'au bout

Contre le refus, de l'Etat de traiter les ruraux différemment pour le coût de leur déplacements contraints pour aller travailler

Pour apprécier tout ce travail, vous pouvez vous reporter au site internet de l'AMRF et bien sûr lire le magazine 36000 communes.

Ce combat que je viens d'évoquer, avec ces résultats encourageants, doit être poursuivi et amplifié. La menace pèse sur l'existence même de nos communes. C'est pourquoi je vous invite à conforter par tous les moyens l'action que mène quotidiennement notre équipe départementale. Nous avons besoin de vous pour relayer l'information que nous vous adressons, pour nous aider à mener en votre nom les actions qui nous incombent

Face à ce ressac permanent des atteintes envers nos collectivités, vous le voyez chers collègues, la résistance existe bien.

Les crises récentes (dont celle dite «des gilets jaunes») ont révélé l'utilité des communes dans l'organisation et la structuration de notre Etat.

Pire encore, on a feint de découvrir que la Commune était la cellule de base de la démocratie et de l'action locale !

La commune à taille humaine est plus qu'une maille territoriale, elle est une réalité sensible au cœur de ses citoyens, c'est une partie de la réponse aux maux qui rongent la démocratie française ; c'est aussi le sens de notre engagement au sein de l'AMRF.

Thierry BENOIST, le 03 décembre 2022